

# SNUipp Val d'Oise

## Infos

n° 98 septembre 2005



### SNUipp Val d'Oise Info

Bulletin mensuel du Syndicat National Unitaire  
des instituteurs, professeurs des écoles et p.e.g.c. section du Val d'Oise  
Maison des Syndicats 95014 CERGY CEDEX

CP 4227 d 73 s ISSN 1252-9915

Dir de pub. J-P MAURICE

Prix de vente au numéro : 0,5 euro

Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Val d'Oise. Conformément à la loi du 6.01.1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Val d'Oise 26 rue Francis Combe 95014 CERGY CEDEX

Cergy CC



PRESSE  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

## Questions de confiance ?

Dispensé de timbrage

**Le moral des ménages, les indices de confiance sont au plus bas car le coût de la vie est de plus en plus élevé (loyers, produits de première nécessité...) et parallèlement les initiatives gouvernementales ne sont pas de nature à rassurer les Français.**

**Comment être confiant** dans l'avenir si le gouvernement brade même les bijoux de famille... La privatisation des autoroutes soulève des oppositions jusque dans les rangs de l'UMP car l'idée qu'on privatise au moment où ces sociétés ont amorti leurs investissements et commencent à être rentables est un paradoxe même dans la logique libérale qui a présidé à cette opération.

**Comment être confiant** si la hausse des salaires moyens, quand celle-ci existe, ne recouvre même pas la hausse du prix des carburants (+ 15% en un an)...

**Comment être confiant** si la seule réponse du gouvernement pour résorber le chômage est de s'attaquer aux droits des salariés... Le contrat "nouvelles embauches" ne répond qu'aux attentes du MEDEF en instituant la possibilité de licenciement sans motif pendant 2 ans dans les PME de moins de vingt salariés.

**Comment être confiant** quand le gouvernement prend des mesures budgétaires catastrophiques pour le service public d'éducation : suppression de 7500 postes en 2005

et 3000 en 2006 dans le secondaire. Seulement 700 postes prévus dans le 1<sup>er</sup> degré pour 46800 élèves en plus... Quant aux 45000 emplois vie scolaire dont 25000 ne sont que des reconversions, ils ne correspondent aucunement aux demandes des enseignants(cf. article p.2).

**Comment être confiant** quand le débat parlementaire est court-circuité par le recours aux ordonnances et que le dialogue social est pratiquement inexistant... Ainsi après avoir pourtant affirmé au mois de juin qu'il prendra le temps pour comprendre les blocages suscités par la nouvelle loi d'orientation, G. De Robien a finalement choisi de passer en force en faisant adopter pratiquement tels quels les décrets de la loi Fillon malgré l'opposition d'une écrasante majorité du Conseil Supérieur de l'Education du 7 juillet 2005.

**Irez-vous Monsieur le Premier Ministre jusqu'à dicter une ordonnance nous imposant d'avoir confiance ?**

Malheureusement cette confiance qui vous fait tant défaut ne se décrète pas. Bien au contraire, elle nécessite au minimum un réel dialogue social avec les représentants de la société.

**Les enseignants eux, ne doivent avoir confiance qu'en leur capacité à se mobiliser collectivement pour exiger les moyens d'une école de la réussite pour tous.**

**Bonne rentrée !**

**Kamel Ould Bouali**

Secrétaire départemental

Déposé le 6 septembre 2005

## Avec le SNUipp



### Sommaire

Edito	p 1
Passage de témoin, EVS...	p 2
Direction, CAPD rentrée...	p 3
Bulletin d'adhésion	p 4

Ce bulletin est adressé aux syndiqués et aux écoles du département.



SNUipp FSU  
Val d'Oise

Tél : 01 30 32 21 88

Fax : 01 30 32 39 12

courriel : snu95@snuipp.fr

site : http://95.snuipp.fr

## Emplois Vie Scolaire

L'annonce par le ministre de l'éducation nationale du recrutement de 45000 «Emplois Vie Scolaire» à travers des «contrats d'accompagnement à l'emploi» et des «contrats d'avenir» légitime ce que nous n'arrêtons pas de défendre, l'idée que le travail éducatif nécessite des personnels sur le terrain, et marque d'une certaine façon une rupture avec la politique menée ces dernières années de réduction de l'encadrement éducatif à travers notamment le non remplacement des emplois jeunes.

Ces annonces sont une forme de réponse aux batailles que nous avons menées. Mais elles ne sont pas à la hauteur des besoins, que ce soit en termes quantitatifs ou en termes qualitatifs.

En effet, les chiffres annoncés sont le résultat d'une forme de manipulation puisqu'ils intègrent la «reconversion» de 25 à 27000 CES et CEC qui existent encore dans les établissements scolaires et ils sont à mettre en relation avec la saignée que nous avons connue ces dernières années : un déficit de 30000 jeunes chargés d'un encadrement éducatif et la disparition progressive des 60000 CES. Et il s'agit de contrats encore plus précaires que les emplois-jeunes (de 6 à 24 mois maximum pour les CAE), payés en dessous du SMIC dont on peut se demander ce que seront les conditions de travail et de formation.

Le public visé (jeunes rencontrant des difficultés sérieuses d'emploi, bénéficiaires du RMI ...) fait que l'on peut s'interroger sur les qualifications attendues pour remplir les missions qu'on prétend leur faire remplir.

Là où il faudrait des **emplois stables** avec des **personnels formés et qualifiés**, on instaure un nouveau dispositif encore plus **précaire** qui s'ajoute à divers types d'emplois existant déjà pour les mêmes missions.

## Passage de témoin...

Comme nous l'avions annoncé en juin, la section départementale du SNUipp se renouvelle.

Etre porteur de la défense des intérêts et des justes revendications collectives des enseignants des écoles maternelles et élémentaires...

Rassembler et mobiliser dans l'action une majorité de collègues, chaque fois que possible dans l'unité syndicale...

Préparer, rapporter et animer les journées d'information syndicale, et autres réunions dans tout le département...

Faire en sorte par la qualité du travail, par le sérieux, que le SNUipp soit reconnu et considéré par l'Administration, l'Inspecteur d'Académie, le Préfet, comme interlocuteur incontournable, notamment lors des commissions paritaires... C'est pourquoi la profession nous accorde majoritairement sa confiance.

Ecouter, accompagner et défendre individuellement les collègues, syndiqués ou non, dans les difficultés tant professionnelles que personnelles auxquelles ils peuvent être confrontés...

Animer l'équipe des militants syndicaux dans le respect du pluralisme et de la sensibilité de chacune et chacun...

Voilà un bref aperçu, non exhaustif, des tâches d'un secrétaire départemental du SNUipp...

Après 3 mandats, Jean Paul Maurice, dans un souci de renouvellement de la section, a décidé de passer le témoin. C'est donc sur sa proposition que le Conseil Syndical a désigné Kamel Ould Bouali comme nouveau secrétaire départemental. Dans le même temps, Véronique Houttemane a accepté d'assumer la responsabilité de la trésorerie de la section.

Tout en continuant d'être un syndiqué actif, Jean-Paul Maurice est aujourd'hui appelé à développer l'activité militante qu'il a depuis plusieurs années au sein de la MGEN.

Toute l'équipe départementale du SNUipp Val d'Oise tient à remercier Jean Paul pour son travail, son investissement et sa disponibilité durant toutes ces années et lui souhaite de réussir dans ses nouvelles tâches...

Alexis Pomérat

## 5ème université d'automne

La 5ème édition de l'université d'automne du SNUipp se tiendra cette année du 21 au 23 octobre 2005 à La Londe les Maures (Var).

Ouverte à tous, chacun peut y participer. Un bulletin d'inscription est disponible auprès du SNUipp Val d'Oise.

<sup>2</sup> Attention le nombre de places est limité...



## Monstres en vue !

Après le conte, l'eau, la carte au trésor, voici venus les « Bestiaires et ses maximonstres ». Le 4ème concours organisé cette année par la BNF, la Ligue de l'Enseignement, France 5, le Monde de l'Education et le SNUipp laissera l'imagination s'orienter vers les animaux merveilleux du moyen âge.

Entre septembre et mars prochain, les classes participantes au concours réaliseront une création collective d'un album illustré à la manière des bestiaires médiévaux.



La classe gagnante se rendra en classe transplantée « patrimoine » de 5 jours. Les gagnants suivants se verront attribuer appareil photo numérique et livres.

<http://www.snuipp.fr>

## Hors de France

Le calendrier des opérations de recrutement des enseignants du 1er degré, postes d'expatriés est très avancé cette année :

- le 8 septembre 2005, c'est la publication au BOEN de la note de service et la mise en ligne des profils de postes sur les 2 sites internet :

[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

[www.aefe.gouv.fr](http://www.aefe.gouv.fr)

- du 8 septembre au 5 octobre inclus, ouverture du site de l'AEFE pour saisie en ligne et édition du dossier papier de candidature.

- La date limite de remise du dossier de candidature au supérieur hiérarchique est le 7 octobre 2005 et le 21 octobre 2005, celle de l'envoi des dossiers munis des avis hiérarchiques au bureau de recrutement de l'AEFE.

Pour plus de renseignements :

contacter le secteur Hors de

France [hdf@snuipp.fr](mailto:hdf@snuipp.fr) ou 01 44 08

# Direction d'école et fonctionnement des écoles

Après quatre années de grève administrative, le Ministère ne cesse de nous le redire : l'action est suivie au plan national par plus de la moitié des collègues et dérange sérieusement les capacités d'évaluation des perspectives d'effectifs des élèves du primaire. Bonne nouvelle...

Par ailleurs, les collègues consultés ont largement repoussé les propositions dérisoires d'augmentations salariales assorties d'un chantage inacceptable (arrêt de la grève administrative ou rien...) qui ne répondaient en rien aux revendications qui sont au centre de cette action syndicale à savoir l'amélioration des conditions de travail des directions (décharges...) et des écoles (temps de concertation...).

Face à cette situation, le SNUipp avec les autres organisations syndicales appelle à la poursuite de l'action.

Les quelques améliorations (décharge pour 5 classes, amélioration pour les grosses écoles de ZEP...) que nous avons obtenues dans le Val d'Oise ne sauraient nous faire oublier la situation des autres départements.

De même, la dégradation continue de la situation sociale et scolaire sur le 95, appelle de nouvelles avancées.

## Rebondir...

La poursuite de l'action implique que l'ensemble de la profession se saisisse du problème de la direction d'école en l'articulant avec les perspectives de transformation de l'école (temps de concertation, plus de maîtres que de classes, rôle du conseil des maîtres...).

Le directeur est le référent de l'école, l'interlocuteur "privilegié" des partenaires (municipalité, inspection, parents, services sociaux, services médicaux, services de soins...), l'animateur de l'équipe pédagogique, équipe pédagogique qui, dans le cadre du conseil des maîtres, discute, échange, débat, décide de l'organisation et du fonctionnement de l'école.

Malgré l'attribution de décharges pour toutes les écoles de 5 classes, malgré l'augmentation de l'indemnité de charges administratives, la grève administrative se poursuit.

Elle traduit la difficulté d'exercer cette fonction.

Ni la transformation de la fonction en échelon hiérarchique, ni la modification des structures ne peuvent résoudre les problèmes de direction et ne peuvent permettre de lutter efficacement contre l'échec scolaire et contre les inégalités des moyens de financement.

La question de la direction d'école et la question du fonctionnement de l'école sont indissociables.

Les réponses attendues doivent se décliner pour :

### ⇒ le fonctionnement de l'école par :

- une reconnaissance institutionnelle du conseil des maîtres, comme instance de décisions au sein de l'école,
- l'engagement d'une réflexion sur les conseils d'école,
- du temps de concertation plus grand et par la mise en place du dispositif "plus de maîtres que de classes" afin d'améliorer la cohérence pédagogique de l'école et favoriser une meilleure prise en charge des élèves en difficulté.

### ⇒ pour les directions par

- du temps supplémentaire de décharge,
- une définition claire des tâches administratives et un allègement de celles-ci,
- une revalorisation des bonifications indiciaires,
- une formation continue portant sur le travail en équipe / fonctionnement et direction d'école.

Véronique Houttemane

## Journée d'action nationale

"Direction et fonctionnement de l'école"

**Mercredi 21 septembre 2005**

A l'appel du SNUipp, du SGEN et du SE

le SE vient en effet de confirmer sa participation

Les modalités d'organisation départementale seront affichées sur le site <http://95.snuipp.fr>

## 23 juin : Audience SNUipp frais de déplacement chez le secrétaire général de l'IA

Tout d'abord le SNUipp rappelle que cette rencontre est motivée par les inquiétudes d'un grand nombre de collègues concernant la question des frais de déplacement. M. Verschaeve présente les évolutions :

Ordre de mission permanent annuel délivré à tous les personnels ayant à utiliser leur véhicule **dans le cadre de leurs fonctions** dès le début de l'année.

Pour ce qui concerne le « comptable », application stricte du texte fonction publique qui prévoit le remboursement au kilomètre fait et décompte des « tournées » au nombre de repas effectivement pris (missions d'une journée éloignées du lieu de résidence administrative)..

Rupture avec le système préexistant de dotation : « les frais de déplacement ne sont pas un revenu supplémentaire, ils correspondent à un défraiement de frais engagés. »

Par ailleurs, simplification des documents administratifs : Etat trimestriel faisant apparaître un nombre global de déplacements.

Au nom du SNUipp, nous formulons alors un certain nombre de remarques relatives au budget (limites de l'enveloppe etc.)

M. Verschaeve précise qu'il n'y a pas de réduction de l'enveloppe globale. Il y a même une légère augmentation même s'il est difficile de comparer puisque désormais ce dossier est intégré dans la démarche LOLF. S'il s'avérait toutefois que l'enveloppe ne suffise pas, il y aurait report des frais sur l'année suivante (rappel : jusqu'à présent, les collègues qui dépassaient leur enveloppe devaient faire le deuil des frais engagés).

Nous avons signalé par ailleurs que quelques incohérences avaient été relevées dans les distanciers soumis aux circonscriptions. M. Verschaeve s'est engagé à revoir toutes ces situations. Les faire remonter par le biais du SNUipp. JPM

## 29 août : la traditionnelle CAPD de rentrée n'a pas eu lieu...

Effectivement, le quorum n'a pu être atteint, les IEN ayant fait savoir que, suite à une action revendicative, ils suspendent leur participation aux commissions paritaires. Les délégués du personnel du SNUipp ont souligné les convergences existant entre les revendications des IEN et celles des personnels. Le ministre ne peut plus se contenter d'un silence de plomb sur les dossiers "qui fâchent" (comme celui de la direction d'école...) et doit ouvrir au plus vite des négociations avec l'ensemble des corps concernés.

Les dossiers (demandes de révisions d'affectation) ont été étudiés dans le cadre d'un groupe de travail afin que les collègues concernés ne soient pas pénalisés.

A noter que nous avons appris lors de cette réunion que, suite à des directives nationales, les collègues de brigade seraient prioritairement affectés sur leur école de rattachement.

A suivre...

JPM<sup>3</sup>



NOM : M. Mme. Mlle

Prénom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance :

Adresse personnelle (envoi des publications) :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

e-mail :

Etablissement :

Date & Signature

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par l'organisation syndicale. Je demande au Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC du Val d'Oise de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp Val d'Oise.

**La cotisation syndicale ouvrira droit à un crédit d'impôt égal à 66 % du montant de la cotisation sur l'impôt sur le revenu 2005.**

Exemple : Pour une cotisation de 100 euros : crédit d'impôt = 66 euros.

**COTISATIONS 2005/2006**

échelon	insit.	prof. écoles	prof. écoles hors classe
01	88,60	90,70	129,70
02	93,00	98,00	146,70
03	95,50	103,30	157,50
04	97,30	108,80	168,20
05	101,00	114,90	183,00
06	102,00	122,20	194,20
07	104,30	129,60	205,40
08	109,80	139,00	
09	115,30	148,50	
10	122,80	160,30	
11	134,80	172,50	

**ATTENTION : MONTANTS EN EUROS**

- Afin de simplifier le tableau des cotisations, nous ne faisons apparaître que les cotisations correspondant aux échelons normaux des corps.
- **instituteurs spécialisés**, ajouter **3,9 euros**
- IMFAIEN **6,7 euros**
- bénéficiant de la NBI **6,9 euros**
- **directeurs**, ajouter (quel que soit le corps)
- 2 à 4 classes **4,2 euros**
- 5 à 9 classes **7,8 euros**
- 10 classes et + **10,4 euros**
- directeurs de SEGPA **12,9 euros**
- Aide - éducateurs, assistants d'éducation **53,4 euros**
- Mi-temps -> 7ème échelon, **70,2 euros**
- Mi-temps du 8ème au 11ème échelon, PE2 **88,5 euros**
- Retraités : **88,5 euros**
- PEGC : 0,51 % du salaire brut
- PEGC temps partiel : cotisation de l'échelon au prorata du temps effectué
- Congé formation, congé mobilité, CPA : 80% de la cotisation de l'échelon occupé.

Le montant de ma cotisation est :  
 Je paye avec 1 ou 4 chèques à l'ordre de SNUipp Val d'Oise  
 Je choisis le prélèvement BPRNP (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB). Indiquer le nombre de prélèvements mensuels souhaités :  
 Je choisis le prélèvement reconductible

L'adhésion au SNUipp comprend le service des publications départementales et nationales du SNUipp et de la FSU.

<p><b>TITULAIRE DU COMPTE</b></p> <p>Nom et prénom                  adresse                  Code postal                      Ville</p> <p><b>COMPTE à DEBITER</b></p> <p>Code Etablissement                      Code guichet  <input type="text"/>                      <input type="text"/></p> <p>N° de compte                      Clé  <input type="text"/>                      <input type="text"/></p> <p>Date                      Signature</p>	<p><b>AUTORISATION de PRELEVEMENT</b></p> <p>J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai directement le différend avec le créancier.</p>	<p><b>N° NATIONAL EMETTEUR</b>  <input type="text" value="405.975"/></p> <p><b>ORGANISME CREANCIER</b>                  SNUipp Val d'Oise                  26 rue Francis Combe                  95014 CERGY CEDEX</p> <p><b>Etablissement teneur du compte</b> (à compléter SVP)</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
--	--	---

**C'est décidé, je me syndique**

Nouveau : 66% du montant de la cotisation déductible des impôts **FSU**

Possibilité de payer en 10 fois **SNUIPP**